

## **Contribution à l'enquête publique concernant le projet photovoltaïque de Bord, Saint Hilaire la treille**

**Tout en étant favorable à la transition énergétique de notre pays, je m'excuse par avance d'apporter la controverse dans la profusion de propos lénifiants qui entourent tous les nombreux projets de production d'énergies renouvelables dans notre secteur géographique, lequel s'enorgueillit d'être pilote en région Nouvelle Aquitaine.**

**Ces énergies renouvelables seraient-elles notre salut ?**

Voici mes remarques et questions :

- **CONCERTATION** : Quelle a été la concertation des populations voisines du parc, avant l'enquête publique ? Combien de réunions ont été organisées avec la population ?
- **ARTIFICIALISATION DE TERRAINS AGRICOLES ET CHOIX DE L'ASSISTANAT** : Pourquoi choisir des surfaces agricoles alors que l'installation de panneaux solaires devrait privilégier des surfaces déjà artificialisées ou toitures de bâtiments? L'alibi à cette artificialisation des sols est le maintien et même le développement d'une activité ovine pérenne comme si l'avenir de cette activité agricole dépendait exclusivement des panneaux solaires. Rien n'obligera (absence de convention opposable) l'agriculteur à maintenir cette activité. Nous pouvons même deviner que cette production d'énergie suffira à assurer une rente financière suffisante qui permettra à l'agriculteur de se libérer des contraintes inhérentes à cet élevage dont le potentiel de développement dépend de l'évolution du marché lié à la consommation de viande ovine ou à la production de laine, non prévisibles aujourd'hui. Des revenus déconnectés de toute activité agricole, certes opportuns pour des retraités, encourageront la diminution des surfaces à vocation agricole et limiteront la possibilité d'installation de nouveaux agriculteurs. La production d'énergie d'origine solaire aurait pu être maîtrisée par des acteurs locaux dont des agriculteurs, au service de la population et d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois et donc attractive. La chambre d'agriculture de la Corrèze est favorable à cette solution. Au contraire, dans le nord de la Haute Vienne, c'est le choix d'un assistanat, sous forme de taxes versées aux collectivités, assuré par des sociétés aux objectifs purement financiers et déconnectés de ceux du territoire qui a été préféré au choix d'une économie réelle. Dorénavant il sera difficile de réclamer plus de services publics (écoles, transports,...), plus d'activités industrielles et commerciales de proximité, plus de médecins tout en favorisant encore le dépeuplement de notre secteur.
- **DEMANTELEMENT** : Le démantèlement du parc sera effectué, à l'issue de l'exploitation, par le promoteur NEOEN. Ceci garantit la possibilité aux parcelles de recouvrer leur activité agricole. Cette mesure doit être saluée d'autant que le projet de parc solaire porté par EDF EN et qui concerne un peu plus de 100 ha sur les communes de Saint Hilaire la treille et Mailhac sur Benaize prévoit de laisser pieux et câbles enfouis après l'exploitation. Il est vrai que EDF EN, fort peut être de son

actionnariat d'Etat, se permet d'enfreindre toutes les règles de protection de l'environnement ( projet éolien dans l'estuaire de la Gironde heureusement contré par les élus de la Gironde, projet éolien dans l'Hérault stoppé en raison d'un massacre de faucons crécerelles, projet éolien dans la forêt de Bouéry avec destruction attendue de ses écosystèmes avec ses espèces protégées, en particulier les nombreuses chauves-souris présentes, ceci après avoir falsifié un document de protection des chiroptères (Eurobats). Il reste néanmoins une inconnue quant au retrait des câbles de raccordement entre le poste de livraison et le poste source. Ce démantèlement sera-t-il assuré par ENEDIS OU RTE ?

- **ABSENCE DE FONDS DE GARANTIE** : contrairement à un projet éolien, il n'est pas exigé du promoteur un fonds qui puisse garantir la prise en charge du démantèlement en cas de défaillance financière de l'industriel.
- **La forêt de Bouéry n'est pas identifiée en zone ZNIEFF 1**

Je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de recevoir mes salutations respectueuses.

Thierry MENARD, 1 Montbrugnaud, Mailhac sur Benaize